



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

02 JUIN 2016

Dossier complet le

15 JUIN 2016

N° d'enregistrement

F.974.12.P00143

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un ensemble commercial sur la commune de Saint-Joseph (97480) sur la ZAC des Grègues II.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Excellence SA - 2 rue de Bordeaux - 97 420 Le Port

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Laurent THIAW-KINE Directeur Général

RCS / SIRET

4 1 9 8 7 8 0 4 6 0 0 0 1 2

Forme juridique

Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée d'un PLU n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.	n°36: Cas par cas pour les Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés. --> Le projet prévoit la construction d'un bâtiment d'une surface de plancher de 20 240 m ²
40 : Aires de stationnement ouvertes au public	n°40: cas par cas pour les aires de stationnement susceptibles d'accueillir plus de 100 unités --> le projet prévoit la réalisation d'environ 756 places de stationnement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet comprend l'aménagement d'une plateforme d'un peu plus de 6 ha. Elle se décompose en un espace commercial d'environ 20 000 m², répartie sur 2 niveaux, des zones de circulation, des zones de stationnement (762 places de stationnement réparties sur 2 niveaux (N0, N-1)), des zones de dépotage et de livraison, et des zones d'aménagements paysagers.

La zone concernée par ce projet se situe sur des parcelles entre la future voie E, D, A et la voie de contournement au sein de la ZAC de Grègues II. La parcelle est bordée par la ravine des Grègues à l'Est et la ravine Carrosse à l'Ouest. Elle dispose de trois accès dont deux majeurs via le giratoire reliant la future voie E et D. Le site est donc en cours d'urbanisation et ce projet s'inscrit dans la logique de développement de la ZAC en s'implantant au cœur du projet urbain dans une zone encore libre de toute construction. La ZAC des Grègues II a fait l'objet d'une procédure d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et d'une étude d'impact. Pour la gestion des eaux pluviales, le projet prévoit 3 bassins de rétention, avec dispositif de dépollution (décanteur lamellaire). Une notice hydraulique détaille précisément les modalités de gestion des eaux pluviales et fournit les notes de calcul.

4.2 Objectifs du projet

Afin de favoriser et développer les sites d'accueil pour les activités économiques, la commune de Saint Joseph a décidé d'étendre la zone d'activités située au Sud de son territoire (Zone d'Aménagement Concerté des Grègues (ou ZAC 1 aujourd'hui totalement achevée).

Cette zone d'activités a eu pour effet d'insuffler un développement économique sur la commune, en permettant notamment la délocalisation d'entreprises locales du BTP et du secteur automobile jusque-là mal implantées dans le tissu urbain.

Dans cette perspective, la commune a souhaité poursuivre la dynamique inhérente à la ZAC 1 avec un projet d'extension d'une superficie d'environ 24 ha, permettant d'augmenter de manière significative l'offre à destination des entreprises.

Pour répondre aux différents objectifs de développement économique, la ZAC des Grègues II doit intégrer un programme comprenant un ensemble commercial dont un hypermarché E.LECLERC.

Outre l'hypermarché, l'espace commercial comportera, des magasins de meubles, décoration, bricolage, jardinerie, service de restauration.

L'ensemble commercial sera implanté sur les ilots 1.1 et 1.2 de la ZAC.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le chantier d'aménagement durera environ 18 mois et comportera plusieurs phases :

- une préparation du terrain,
- la construction du bâtiment,
- l'aménagement des zones de stationnement et des voiries,
- la mise en place des réseaux,
- la réalisation des aménagements intérieurs,
- les aménagements paysagés.

le chantier respectera des consignes environnementales strictes :

- le tri des déchets,
- la gestion et la valorisation des déchets
- la collecte et le traitement des effluents (eaux pluviales, huiles de vidanges des engins de chantier, ...)
- la maîtrise des nuisances sonores.

Dans la mesure du possible, les matériaux extraits pour la réalisation des terrassements seront réutilisés sur place pour la réalisation des aménagements (modèles de terrains, aménagements paysagers,). Dans le cas contraire, ils seront éliminés conformément à la réglementation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste en la création d'un ensemble commercial, intégré dans une ZAC destinée aux activités à la fois commercial profitant de son positionnement en façade sur la future voie de contournement et de production et de transformation qui se déclinera en immobiliers d'entreprise et lots à bâtir.

Les horaires d'ouvertures du centre commercial seront similaires à ceux des autres activités commerciales.

Les eaux pluviales seront gérées en respectant les dispositions réglementaires, qui impose notamment la gestion des eaux pluviales à la parcelles. le site comportera des bassin de rétentions (3 bassins correspondants à 3 bassins versants)

Deux d'entres eux seront équipés de dispositif de dépollution : décanteur lamellaire à contre courant couplé à un compartiment à paroi siphonoïde pour les hydrocarbures mis en œuvre avant rejet dans le bassin de rétention. Un compartiment de débouage primaire sera mis en place en amont du dispositif alvéolaire.

Une notice hydraulique détaille précisément les modalités de gestion des eaux pluviales et fournit les notes de calcul (voir en pièces annexées).

- le parking est en partie enterré pour diminuer l'impact visuel du stationnement tout en respectant les contraintes données par la Loi ALUR,
- la façade principale du projet ainsi que l'ensemble du projet sont orientés à l'Est dominant ainsi la ravine des Grègues.
- qualité des matériaux, respect des échelles, implantation de mobiliers urbains contemporain sont les éléments moteurs du projet.

Pour ce projet, outre le traitement paysager, plusieurs orientations permettent d'atténuer l'empreinte écologique :

- éco-construction,
- éco gestion de l'énergie.
- confort hygrothermique, acoustique, visuel, olfactif,

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux procédures d'autorisation administratives suivantes:

- demande de permis de construire,
- dossier de demande d'autorisation à la CDAC

Le projet est soumis également :

- à Enregistrement et Déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) - rubriques 2221, 2220, 4802.
- à Déclaration au titre de la loi sur l'eau - rubrique 2150

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est renseigné dans le cadre de la procédure de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie :	
- terrain	62 029 m ²
- surface de plancher totale	20 240 m ²
- surfaces extérieures	
- parking sous sol	5 970 m ²
- espace vert pleine terre	14 422 m ²
- espace vert perméable (93 places en Evergreen)	1 163 m ²
- parvis, cour de service, cour accès LT	3 199 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Ensemble commercial
ZAC des Grègues II
97 480 Saint Joseph

Coordonnées géographiques¹

Long. 55° 36' 07" 3

Lat. 21° 22' 19" 9

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est actuellement vierge de toute construction. Il s'agissait auparavant de terrains agricoles.
Le site de la ZAC des Grègues II est donc globalement en cours d'urbanisation et ce projet s'inscrit dans la logique de développement de la ZAC en s'implantant au cœur du projet urbain dans une zone encore libre. Le volume du centre commercial est un trait d'union entre une zone urbanisée au Sud et la nouvelle ZAC au Nord pour former un ensemble cohérent et dynamique.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU de la commune de Saint-Joseph est à ce jour en cours d'élaboration.
La dernière approbation du POS de Saint-Joseph date de Novembre 2001.
Le projet de la ZAC des Grègues est concerné quasiment entièrement par la zone NAe.
Cette zone pourra être ouverte à l'urbanisation après une procédure de modification du POS.
Le site (ZAC des Grègues II) est classé au SAR au titre des « zone d'urbanisation prioritaire »
Le projet d'hypermarché s'inscrit dans le projet global d'aménagement de la zone en accord avec les orientations de l'actuel SAR en termes d'occupation du sol.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Saint-Joseph. Toutefois, La ZAC des Grègues est assez éloignée du littoral (600 mètres minimum). Elle n'est donc pas incluse, ni même en partie dans un des Espaces Naturels Remarquables du littoral au titre du SAR.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par le risque inondation. Le PPR Inondation a été approuvé le 11 octobre 2005. Quatre zones d'aléas différents concernent le secteur. A l'ouest de la ZAC on note un aléa fort ou crue exceptionnelle notamment à cause de la ravine Carosse. A l'Est du site, on note la présence de la ravine des grègues. L'aléa d'inondation varie donc de moyen à fort ou crue exceptionnelle.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet à la Réunion
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
			L'eau utilisée sera issue du réseau public
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources			
est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'étant pas construit, aucun matériau de démolition ne sera évacué. Au niveau du chantier, dans la mesure du possible, les matériaux extraits pour la réalisation des terrassements seront réutilisés sur place. Pour la réalisation des aménagements (modelés de terrains, aménagements paysagers,). Dans le cas contraire, ils seront éliminés conformément à la réglementation.
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC, des mesures ont été prises pour conserver le peu de richesse écologique du site. Les ravines devront notamment être conservées dans leur état boisé permettant la nidification des oiseaux déjà présents sur le site. Ces enjeux ne concernent pas directement les activités du centre commercial.
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ces espaces ont été consommés dans le cadre de la création de la ZAC des Grègues II. Le projet de la ZAC des Grègues est concerné quasiment entièrement par la zone NAE destinée à l'urbanisation et aux activités de type commercial notamment.	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plusieurs Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation sont recensées aux alentours du site. Sous réserve que les ICPE au voisinage du site respectent la réglementation en vigueur, le risque technologique est censé être écarté.	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce type d'activité commerciale n'entraîne pas de nuisances sonores particulières	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Les installations d'éclairage extérieur seront composées de projecteurs à lampes à iodures de sodium (excellent rendement énergétique), munies d'un réflecteur afin d'éclairer uniquement les zones utiles (parking, voies, aire de livraison et cours de service...) et n'éclairant pas le ciel. Ce type d'éclairage a été choisi de par leurs couleurs jaunes n'attirant pas les oiseaux et les insectes. La conception de ces installations fera l'objet d'une étude d'éclairage permettant d'optimiser les installations en fonction des besoins, et de limiter la pollution visuelle nocturne.</p>
<p>Pollutions</p>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Les émissions diffuses seront liées aux circulations des véhicules.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Le réseau des eaux usées se raccorde au sud au niveau de la voie qui passe sous la « contournante » qui permet de relier la ZAC 1 et la ZAC 2.</p> <p>Les réseaux d'eaux pluviales rassemblent EP-Toiture et EP-Parking en un seul réseau. Le réseau EP se répartie dans 3 bassins l'un à l'Est deux autres Sud de la parcelle. Le site est donc divisé en 3 zones correspondant aux 3 bassins.</p> <p>Les eaux des bassins sont évacuées par le réseau dalot existant au Sud de la parcelle.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>L'activité engendrera des déchets caractéristiques de ce type d'activité commerciale (emballage, DIB type ordures ménagères, déchets organiques).</p>
<p>Patrimoine / Cadre de vie / Population</p>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Outre la ZAC des Grègues, il n'y a pas de projets connus (projets qui ont déjà fait l'objet d'un document d'incidences et d'une enquête publique au titre de la loi sur l'eau ou d'une Étude d'impact pour laquelle l'avis de l'autorité environnementale a été rendu public) à proximité du site ou susceptibles d'interagir avec celui-ci. Les incidences du projet peuvent être en relation avec ceux d'autres entreprises de la ZAC concernant notamment le ruissellement des eaux pluviales ou les effets liés à la circulation (qualité de l'air). Afin d'allier prévention des risques sanitaires et une gestion des eaux de pluie raisonnée, un système de noues et de bassins de rétention/infiltration est mis en place sur le site, de façon à limiter les réseaux enterrés. Le projet prévoit un système de gestion des eaux à la parcelle, conformément à la réglementation.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en la création d'un ensemble commercial, d'une surface de plancher d'environ 20 000 m², sur un terrain d'environ 6 ha intégré dans une ZAC destinée aux activités commerciales. La ZAC des Grègues II a fait l'objet d'une procédure d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et d'une étude d'impact. L'impact potentiel du centre commercial sera essentiellement lié à la modification des écoulements des eaux pluviales. Ces eaux seront pour une part infiltrées sur la parcelle ou gérées par 3 bassins de rétention, munis de dispositif de dépollution. Le projet a fait l'objet d'une note hydraulique jointe à cette demande qui montre que cette problématique est prise en compte et a fait l'objet d'une évaluation. Les conditions d'accès et de stationnement sont également prises en compte avec soin dans le projet (voir étude de trafic jointe). Deux zones de stationnements ont été créées en vue de fluidifier les circulations et mieux hiérarchiser les zones desservies pour le public, le personnel et les livraisons. Le parking commun en partie Est de l'unité foncière se présente sur 2 niveaux afin de répondre à la topographie du site. A partir des voies E, D, A et la voie de contournement des trottoirs pour piétons et une voie cyclable sont aménagés. Les différents cheminements créent une liaison piétonne forte entre la ZAC 1 et 2 à travers le projet. En partie Ouest du site, se situent les aires de livraisons entièrement dissimulées par la topographie du site et clôturées. Les aires de livraisons seront aussi dissimulées par des plantations d'arbustes sur les talus contre le giratoire 01. La parcelle dispose de trois accès dont deux majeurs via le giratoire reliant la future voie E et D (2 réservés au public 1 aux livraisons et personnels). Plusieurs grands giratoires à plusieurs entrées seront disposés de part et d'autre du site pour assurer la liaison inter-quartier et la desserte du centre commercial sans perturber le trafic. Par ailleurs, ce projet, de par ses orientations de conception, vise des résultats concrets sur son empreinte écologique mais aussi sur l'impact du coût d'exploitation de ce type de bâtiment. Le permis de construire sera accompagné de pièces qui détailleront l'ensemble des aménagements, y compris paysagers, particulièrement soignés. Compte tenu des faibles impacts sur les milieux environnementaux du centre commercial, et des éléments du projet, en termes de conceptions, le projet ne nécessite pas, selon notre avis, la réalisation d'une étude d'impact.




8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note hydraulique :  1526_PC_Note Hydro 2.pdf
Etude de trafic :  Etude de trafic DEF SOI130053_ZAC_Gregues2_v5.pdf  Rapport_CC St Joseph_v1.pdf

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Port

le,

01/06/2016.

Signature

